

[Texte]

for the Minister to be here at 3.30 p.m., and he is available, if we could do that now then we would go into the steering committee to plan what other meetings we might have during the course of the next week, which we recognize, naturally, is the last week.

Mr. Kempling.

Mr. Kempling: Do you anticipate that we would have the Minister for more than one meeting?

The Chairman: My anticipation is that naturally we would start with the Minister, with the expectation that after hearing other evidence we would then recall—

Mr. Kempling: Bring him back.

The Chairman: —the Minister in light of the evidence that has been brought to the committee and questions and concerns we may have from that evidence to bring the Minister before us.

Mr. Kempling: Fine.

The Chairman: Mrs. Killens.

Mrs. Killens: We would also like the Minister to be here when we get to the clause-by-clause. We would like him to be here throughout that procedure.

• 1545

Mr. Kempling: I would imagine he would want to do that.

The Chairman: I would think it is appropriate to have the Minister here on our call during that stage.

Mr. Ouellet: If the Minister is available, frankly I think we should not pass up the opportunity. Certainly the ideal position for this committee is to hear the Minister first, and if some other people are available, your steering committee could see if there are other people available for next week. But if not, I would be inclined to suggest that at any rate it would be useful to start with the Minister next week.

Madam Killens mentioned to me something that has to do with the French translation of this legislation. Bill C-22 I expect has been drafted in English. If you look at the French version, it is very inadequate. There is a substantial difference between the French text and the English text. Subclauses have been totally forgotten on many pages. So I would suggest that the Department of Justice be requested to work immediately on a new French version that could be available when this committee resumes its activity some time in January.

Mr. Kempling: Good idea.

Mr. Ouellet: I do not think you could deal with the clause by clause with this copy as we have it.

The Chairman: Thank you, Madam Killens and Mr. Ouellet, for bringing that important matter to the committee's attention. The Chair will certainly make sure the department undertakes to review that. It might be helpful at the steering committee if you are able to indicate—although if it is that

[Traduction]

ministre vienne au Comité à 15h30, s'il peut venir, j'ai soulevé la question afin que l'on règle cela dès maintenant, puis qu'on tienne une réunion du comité de direction afin de planifier les autres réunions que nous pourrions éventuellement tenir la semaine prochaine, notre dernière semaine, comme nous le savons tous.

Monsieur Kempling.

M. Kempling: Estimez-vous qu'il faudra faire venir le ministre plusieurs fois?

Le président: Je prévois que nous allons commencer par le ministre, bien entendu, et qu'après avoir entendu d'autres témoignages, nous pourrions faire venir à nouveau . . .

M. Kempling: Le rappeler.

Le président: . . . le ministre, à la lumière des témoignages que le Comité aura entendus et qui pourraient donner lieu à d'autres questions et à d'autres préoccupations qui justifiaient son retour.

M. Kempling: Bon.

Le président: Madame Killens.

Mme Killens: Nous aimerais aussi que le ministre soit présent au moment de l'étude article par article. Nous aimerais qu'il soit ici à cette étape de la procédure.

Mr. Kempling: J'imagine qu'il voudra bien le faire.

Le président: Je trouve qu'il serait opportun qu'à cette étape le ministre reste à notre disposition.

M. Ouellet: À dire vrai, je crois qu'il ne faut pas rater l'occasion de faire venir le ministre, s'il est libre. L'idéal pour notre Comité, c'est d'entendre tout d'abord le témoignage du ministre, et si d'autres gens sont libres, le comité de direction pourra voir s'ils sont libres de venir la semaine prochaine. Sinon, je suis porté à croire qu'il nous serait utile, de toute façon, d'entendre le ministre la semaine prochaine.

Mme Killens m'a fait une remarque ayant trait à la version française du projet de loi. J'imagine que le projet de loi C-22 a été rédigé en anglais. Si l'on consulte la version française, on s'aperçoit qu'elle a des lacunes. Il y a des divergences sensibles entre la version française et la version anglaise du texte. On a omis à plusieurs reprises des alinéas au complet. Je propose donc que le ministère de la Justice soit prié d'entreprendre dès maintenant une nouvelle version du texte français, pour que notre Comité puisse l'avoir à sa disposition lorsqu'il reprendra ses travaux en janvier prochain.

Mr. Kempling: Bonne idée.

M. Ouellet: Je ne crois pas que nous puissions faire l'étude article par article avec la version telle qu'elle est en ce moment.

Le président: Merci, madame Killens et monsieur Ouellet, d'avoir signalé cette question importante à l'attention du Comité. Certes, la présidence va s'assurer que le ministère entreprenne cette tâche. Il serait bon que vous indiquiez au comité de direction—quoique c'est inutile, si c'est partout